

	Document maîtrisé	Date réunion	16/06/2020	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	16/04/2026
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 07 AVRIL 2026 A 18H30**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Présents : GINIES Alain, VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, PIFFARD Emmanuelle, TRALLERO Thierry.

Excusés : RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan



La séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de reporter un point, celui portant sur le déclassement du Chemin de Croix Gayloup et session à Rampa Réalisations et d'ajouter un point supplémentaire portant sur la dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BEZEGHER Hélène est nommée secrétaire auxiliaire (mais ne pourra pas prendre part aux votes ou délibérations).



ORDRE DU JOUR

1/ FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et inférieur à 8. Le nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 12 le nombre des membres du CCAS.

2/ ELECTION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

❖ Constitution de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Le Maire informe qu'outre le Maire, son Président ou son représentant, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

- Sont candidats au poste de titulaire : messieurs SIMON Robert, PELLISSIER Laurent et DEQUIDT Jonathan
- Sont candidats au poste de suppléants : Mesdames PIFFARD Emmanuelle, MAQUER Françoise et Monsieur VOLPE Marc.

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Sont donc désignés en tant que :

- Délégués titulaires : messieurs SIMON Robert, PELLISSIER Laurent et DEQUIDT Jonathan.
- Délégués suppléants : Mesdames PIFFARD Emmanuelle, MAQUER Françoise et Monsieur VOLPE Marc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

❖ CONSTITUTION DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

Le Maire informe que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, Président, ou son représentant, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de recourir à un vote à main levée.

Il propose les membres suivants (identiques à la commission d'appels d'offres) :

- Membres titulaires : messieurs SIMON Robert, PELLISSIER Laurent et DEQUIDT Jonathan.
- Membres suppléants : Mesdames PIFFARD Emmanuelle, MAQUER Françoise et Monsieur VOLPE Marc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

❖ DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'EAU D'OLLE EXPRESS AINSI QUE LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

Le Maire informe qu'il y a lieu de nommer les représentants au sein du Conseil d'Exploitation de l'Eau d'Olle Express et du comité de pilotage suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal.

Il rappelle que le COPIL est prévu pour améliorer le suivi d'un projet et valider des choix stratégiques, il se constitue une équipe transversale au projet : le comité de pilotage. Ce groupe de travail chargé de veiller au bon fonctionnement d'un projet est une structure décisionnelle et un relais de la volonté politique.

Il est proposé les compositions suivantes :

- la composition, du Conseil d'Exploitation est défini comme suit :

Président :	GINIES Alain
Représentant :	PELLISSIER Laurent
Membres titulaires :	Tous les élus

- la composition du Comité de Pilotage de l'Eau d'Olle Express comme suit :

Membres :	GINIES Alain
	PELLISSIER Laurent
	VOLPE Marc
	RICHARD Aline
	VAN DE SYPE Dominique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

3/ ELECTION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les délégués aux différents Comités Consultatifs.

Il est précisé que Monsieur le Maire est Président de droit de tous les Comités Consultatifs

Il rappelle qu'aujourd'hui uniquement, les élus sont désignés. Chaque responsable devra désigner des membres extérieurs.

Le Maire propose :

FINANCES	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	BEZEGHER Hélène
Membres	Tous les élus

URBANISME / ENVIRONNEMENT / PATRIMOINE	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	BRUN Marlène
Elu référent	VOLPE Marc
Assistant élu référent	TRALLERO Thierry
MEMBRES	ARNOULD LAFAY Caroline
	GARCIN Lionel
	MAQUER Françoise
	PIFFARD Emmanuelle
	SIMON Robert

Marc VOLPE précise que la commission Urbanisme, environnement, patrimoine n'accueillera plus de membres extérieurs cela étant une irrégularité au vu de la loi.

TRAVAUX / PARC VEHICULES	
Fréquence des réunions	
Présidence	Le Maire
Secrétariat	
Elu référent	SIMON Robert
Assistant élu référent	PELLISSIER Laurent
MEMBRES	PERRIN Bernadette
	TRALLERO Thierry
	VOLPE Marc

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE	
Fréquence des réunions	
Présidence	Le Maire
Secrétariat	GUERIN Morgane
Elu référent	PELLISSIER Laurent
MEMBRES	CONSTANT MARMILLON Aurélie
	DEQUIDT Jonathan
	PIFFARD Emmanuelle
	RICHARD Aline
	VIARD GAUDIN Murielle

EVENEMENTIEL / CULTUREL / DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	
Fréquence des réunions	
Présidence	Le Maire
Secrétariat	GUERIN Morgane
Elu référent	MAQUER Françoise
MEMBRES	CONSTANT MARMILLON Aurélie
	DEQUIDT Jonathan
	PIFFARD Emmanuelle
	RICHARD Aline

RESSOURCES HUMAINES	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	BRUN Marlène
MEMBRES	GARCIN Lionel
	MAQUER Françoise
	PERRIN Bernadette
	PIFFARD Emmanuelle
	TRALLERO Thierry
	VIARD GAUDIN Murielle

Françoise MAQUER informe qu'il manque son nom dans les élus désignés au sein de la commission Ressources Humaines. Le Maire propose au Conseil Municipal que son nom soit ajouté maintenant.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Secrétariat	BRUN Marlène / GIRARD Chrystelle DEQUIDT Audrey
Elu référent	TRALLERO Thierry
MEMBRES	ARNOULD LAFAY Caroline
	CONSTANT MARMILLON Aurélie
	PERRIN Bernadette
	VIARD GAUDIN Murielle

SECURITE / PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire*
Secrétariat	BRUN Marlène *
Elu référent	PELLISSIER Laurent*
MEMBRES	GARCIN Lionel
	RICHARD Aline
	TRALLERO Thierry
	VOLPE Marc

*Membres COPIL PCS

Correspondant Incendie et Secours	
Fréquence des réunions	Sur convocation
	Titulaire
MEMBRES	Alain GINIES

HAMEAUX / QUARTIER	
Fréquence des réunions	Sur convocation
Présidence	Le Maire
Elus référent hameaux	GARCIN Lionel / PERRIN Bernadette
Elus référents chef-lieu / La Ville	PELLISSIER Laurent / RICHARD Aline
Elu référent Route de Savoie	DEQUIDT Jonathan
Elus référents La Pernière	CONSTANT MARMILLON Aurélie / VOLPE Marc
Elus référents Route des Fonderies Royales	MAQUER Françoise / SIMON Robert

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle		
Fréquence des réunions	Sur convocation	
	Titulaires	Suppléants
MEMBRES	GINIES Alain	TRALLERO Thierry
	VOLPE Marc	RICHARD Aline

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

4/ DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT SACO

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune étant membre du SACO, dont l'objet est en compétence obligatoire l'assainissement collectif et en compétence optionnelle l'assainissement non collectif, il convient de désigner les délégués aux différents Comités Consultatifs.

- Sont candidats au poste de délégués titulaire : Messieurs VOLPE Marc et SIMON Robert,
- Sont candidats au poste de délégués suppléants : M. GARCIN Lionel et Mme RICHARD Aline.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

5/ DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Comité syndical TE38

De plus, il ajoute que le nombre de membres titulaires et suppléants nous sont imposés.

- Le Maire propose les membres suivants : Messieurs SIMON Robert délégué titulaire et GINIES Alain délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

6/ DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE GEG

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune étant membre de la SEM GEG, il convient de déléguer un membre titulaire et un membre suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Assemblée Spéciale qui regroupera toutes les communes actionnaires de la SEM.

- Le Maire propose les membres suivants : Messieurs SIMON Robert délégué titulaire et M. GINIES Alain délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

7/ DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE ELU

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau référent déontologue élu.

Puis, il donne lecture de la délibération

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1er juin 2026 correspondant :

- soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

- soit un collège, composé de personnes

Considérant plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le Maire propose monsieur VAN DE SYPE Dominique comme élu référent pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

8/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau référent déontologue élu.

Il donne lecture de la délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le Maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du Maire :

- d'informer le Conseil Municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du Maire.

Le Maire propose de désigner, en qualité de correspondant défense de la commune d'Allemond : Monsieur PELLISSIER Laurent, conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

9/ DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau référent à la sécurité routière.

Puis, il donne lecture de la délibération :

Les Maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires ou parascolaires, les activités associatives... Des progrès ont été réalisés mais cette évolution reste fragile.

Depuis plusieurs années, le Préfet de l'Isère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière. Les objectifs du réseau sont de favoriser les échanges d'information et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

Le Préfet de l'Isère a fait part aux Maires du département du souhait que chaque Conseil Municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune.

Il se propose comme référent sécurité routière de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

10/ VERSEMENT DES INDEMNITES DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème, sauf si celui-ci souhaite expressément être payé en deçà de la limite légale, ce qui est le cas.

Le Maire propose de fixer le montant de son indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire ce qui suit :

Population	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 999
De 500 à 999	38,3

Le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire :

Population	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 999
De 500 à 999	10,27

Le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers Délégués :

Population	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 999
De 500 à 999	6

Il présente le tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints et précise que ce tableau sera annexé à la présente délibération.

Nom et prénom du bénéficiaire	Fonction	Taux applicable à l'indice brut terminal 1027	Total brut mensuel (en €)
GINIES Alain	Maire	38,3 %	1 574,33 €
VOLPE Marc	1 ^{er} Adjoint	10,27 %	422,15 €
VIARD-GAUDIN Murielle	2 ^{ème} Adjoint	10,27 %	422,15 €
SIMON Robert	3 ^{ème} Adjoint	10,27 %	422,15 €
MAQUER Françoise	4 ^{ème} Adjoint	10,27 %	422,15 €
PELLISSIER Laurent	Conseiller Délégué	6,0 %	246,63 €
TRALLERO Thierry	Conseiller Délégué	6,0 %	246,63 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

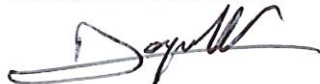
Thierry TRALLERO informe qu'il a assisté au Conseil d'Ecole qui s'est déroulé le 31 mars dernier au groupe scolaire. Il n'y aura pas d'ouverture ou de fermeture de classe à la rentrée prochaine. Il ajoute que l'école primaire prévoit de faire une classe découverte pour l'année prochaine « 2026/2027 ».

Le Maire remercie Thierry TRALLERO pour ces informations.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05

Le secrétaire de séance



Jonathan DEQUIDT



Le Maire,



Alain GINIES

